

## JOURS DES COLLECTES DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

### BOISCHATEL

18 octobre, 1<sup>er</sup> et 22 novembre

### L'ANGE-GARDIEN

24 octobre et 7 novembre

### CHÂTEAU-RICHER

25 octobre et 8 novembre

### SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

20 octobre et 10 novembre

### BEAUPRÉ

18 octobre et 1<sup>er</sup> novembre

### SAINT-JOACHIM

21 octobre et 4 novembre

### SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

17 et 31 octobre

### SAINT-TITE-DES-CAPS

21 octobre et 4 novembre

#### ✓ MATIÈRES ACCEPTÉES

feuilles mortes, résidus de jardinage, résidus de déchaumage, retailles de haies, branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm et de longueur maximale de 60 cm et mauvaises herbes (sauf les plantes exotiques envahissantes<sup>1</sup>).

1- Berce du Caucase, myriophylle à épis, renouée du Japon, roseau commun, impatientie de l'Himalaya et salicaire pourpre.



Avis aux citoyens : collecte de FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

## DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS !

En octobre et novembre 2022, des collectes spéciales de feuilles et résidus verts auront lieu dans chacune des municipalités de la Côte-de-Beaupré. Les matières collectées seront valorisées par compostage.

Voici comment vous départir de vos feuilles et résidus verts:

- Déposez les feuilles et résidus verts dans des sacs en papier ou des sacs en plastique orange ou transparents;
- Le poids d'un sac ne doit pas excéder 25 kg;
- Conservez les sacs jusqu'au jour de la collecte;
- La veille de la collecte, déposez les sacs en bordure de rue.